



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

procédures

Question écrite n° 80404

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, aux fins de connaître le taux annuel de placements sous contrôle judiciaire prononcés entre les années 2002 et 2008.

Texte de la réponse

Le taux de contrôle judiciaire rapporte les placements sous contrôle judiciaire au nombre total de personnes mises en examen. Il est établi seulement pour les placements sous contrôle judiciaire prononcés dans le cadre d'une information judiciaire.

TAUX ANNUEL DE PLACEMENTS SOUS CONTROLE JUDICIAIRE						
2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
54,8 %	55,6 %	52,2 %	55 %	60,6 %	60,8 %	60,9 %
Source : ministère de la justice et des libertés - cadres du parquet.						

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80404

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 2010, page 6267

Réponse publiée le : 21 septembre 2010, page 10400